

MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N° 08/2025
Vendredi 5 Décembre 2025 – 18 heures 00

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Monsieur Michaël PONCELET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 001/08/2025

TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE DU KREUZ GAERTEN

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de voirie en l'Impasse du Kreuz Gaerten, il convient de valider des dépenses complémentaires, qui correspondent à des surconsommations de matériaux nécessaires à l'adaptation des travaux à l'environnement existant. A ce titre, les travaux supplémentaires se chiffrent à 13 037. 48 € HT, soit 15 644. 97 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le complément de travaux à réaliser.

Délibération N° 002/08/2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à partir de l'exercice 2026, il convient de mettre en place le Compte Financier Unique (CFU). Le CFU est commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met fin à la préparation d'un compte administratif par l'ordonnateur et à la confection d'un compte de gestion par le Service de Gestion Comptable de HAYANGE. En effet, ces deux documents approuvés par l'Assemblée délibérante, comportent des états volumineux, pas toujours faciles à lire et partiellement redondants. Etant donné que la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE remplit les caractéristiques nécessaires à la mise en place du Compte Financier Unique. A savoir, appliquer le référentiel M57 pour le Budget Communal et pour le Budget Annexe Lotissement, ainsi que transmettre par voie numérique les documents budgétaires à la Préfecture et au comptable. Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal de basculer au CFU dès 2026 au titre des comptes de l'exercice 2025, ce qui permettra de bénéficier d'un accompagnement optimal des interlocuteurs de la Direction Générale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Madame le Maire.

DIVERS

Délibération N° 003/08/2025

CCB3F APPROBATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil municipal,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment les articles L.243-4 à L.243-8 relatifs à la communication des rapports d'observations définitives aux assemblées délibérantes ;

Vu le rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des exercices 2019 à 2023 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2025, approuvant ledit rapport ;

Madame Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des exercices 2019 à 2023 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport a été présenté par le Président de la Communauté de Communes au Conseil communautaire lors de la séance du 27 novembre 2025, lequel l'a approuvé.

Par ailleurs, en application de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, une fois le rapport présenté à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, celui-ci est également transmis aux Maires des communes membres. Le rapport doit être présenté par le Maire au plus proche Conseil municipal et donner lieu à un débat.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'en prendre acte et, le cas échéant, de l'approuver ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2019 à 2023 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières ;

APPROUVE ledit rapport d'observations définitives.

MAIRIE**3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE****PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 08/2025
Vendredi 5 Décembre 2025 – 18 heures 00****Délibération N°004/08/2025****BUDGET COMMUNAL DECISIONS MODIFICATIVES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les décisions modificatives à passer, afin d'ajuster les dépenses prévisionnelles votées, lors du Budget Primitif 2025 à celles réellement exécutées. Ainsi les différentes décisions modificatives s'articulant des façons suivantes :

A. Mouvements de Crédits entre les comptes de dépenses de la Section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANTS	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANTS
65	65568	- 2 000 €	66	66111	+ 2 000 €
TOTAL		- 2 000 €	TOTAL		+ 2 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la présente décision modificative.

B. Mouvements de Crédits entre les comptes de dépenses de la Section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANTS	CHAPITRES	ARTICLES	MONTANTS
65	65568	- 1 000 €	012	6411	+ 1 000 €
TOTAL		- 1 000 €	TOTAL		+ 1 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la présente décision modificative.

Fin séance 18 heures 30

SEANCE N° 08/2025
Vendredi 5 Décembre 2025 – 18 heures 00

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

<u>N° Délibération</u>	<u>Objet Délibération</u>	<u>N° Page</u>
001/08/2025	<u>TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE DU KREUZ GAERTEN</u>	2025/309
002/08/2025	<u>COMPTE FINANCIER UNIQUE</u>	2025/309
003/08/2025	<u>CCB3F APPROBATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES</u>	2025/309
004/08/2025	<u>BUDGET COMMUNAL 2025 DECISIONS MODIFICATIVES</u>	2025/310

SEANCE N° 08/2025
Vendredi 5 Décembre 2025 – 18 heures 00**EMARGEMENTS**

NOM & Prénom	Présent (e)	Absent(e)	Procuration à :	Signature
BARRE Martial	X		/	
DORCHAIN Claudia	X		/	
DORCHAIN Marc		X	/	Excusé
FERNANDES Lucienne	X		/	
KEDINGER Roland	X		/	
KOWALSKI Cécile		X	/	Excusée
LEMARCHAND Astrid	X		/	
MELONI Marie-France	X		/	
PONCELET Michaël	X		/	
TRITZ Matthieu		X	/	Excusé